



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

**COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS**

16 octobre 2014

## **Dossier Jean-Marie Cleusix** **Le Conseil d'Etat n'a rien « commandité »**

(IVS).- Le Conseil d'Etat réfute fermement les affirmations du président de la commune de Leytron qui laissent supposer que le gouvernement aurait mandaté une personne pour participer en janvier dernier à une conférence de presse organisée par la Municipalité. Le Conseil d'Etat n'a jamais mandaté qui que ce soit pour lui transmettre des informations sur les activités de la commune de Leytron. Le rapport de la commission de gestion du Grand Conseil (COGEST), publié le 6 octobre dernier, confirme que personne n'a été chargé par le Service de l'information ou par le Conseil d'Etat de participer à la conférence de presse du 16 janvier. Le Conseil d'Etat rappelle également qu'il n'a jamais reçu d'informations à propos du contenu de cette conférence de presse.

Le Conseil d'Etat est d'autant plus surpris par l'attitude du président de la Municipalité de Leytron car en février et mars dernier des délégations du Conseil d'Etat et de la Municipalité se sont rencontrées afin d'éclaircir la plupart des questions liées à ce dossier (voir communiqué du 8 avril). A cette occasion, elles avaient convenu que les points en suspens seraient traités par les deux instances et dans la poursuite du dialogue approfondi instauré, après que le Grand Conseil se soit prononcé sur les rapports de la COGEST, respectivement de la Commission de justice (COJU).

Comme annoncé le 6 octobre, le Conseil d'Etat qui a pris connaissance du rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGEST) sur « le fonctionnement de l'Etat dans le cadre du dossier Cleusix » va maintenant analyser le contenu du rapport afin d'évaluer les mesures à prendre.

**Personne de contact à partir de 16h30:**

**Jean-Michel Cina - président du gouvernement - 079 224 87 88**

